

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-11-34x-01223 Référence de la demande : n°2018-01223-011-001

Dénomination du projet : Transport et relâché CRESREL 10

Lieu des opérations : -Départements : Aube Ardennes Marne Haute Marne Meurthe et Moselle Meuse Moselle Bas-Rhin
Vosges

Bénéficiaire : TERNOIS Vincent - Centre de réhabilitation et de sauvegarde de la faune sauvage - nom statutaire :

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN émet un avis favorable sans réserve.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 25 avril 2019

Signature :

